

# TENUE NON FEU

# ACTE III



## LA DOCTRINE D'EMPLOI

Après la confirmation et le détail de la dotation des premières tenues « non feu » UNITÉ SGP POLICE saisissait la DCSP quant à son utilisation

### UNE NÉCESSAIRE DOCTRINE DÉDIÉE

Aujourd'hui sur la base de la doctrine « tenue MO » la DCSP en collaboration avec la PP met en place une doctrine relative au port de la tenue non feu

« La tenue non feu devient la tenue d'uniforme réglementaire, pour les unités, les brigades et les groupes qui en sont dotés »

UNITÉ SGP POLICE VEILLERA À L'APPLICATION DE CETTE NOUVELLE DOCTRINE, EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE NOS COLLÈGES

UNITÉ SGP POLICE TOUJOURS PLUS POUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

[www.unitesgppolice.com](http://www.unitesgppolice.com)



# UNITÉS SGP POLICE

FSMI-FO

On ne lâche rien !

05-10-2021

Suivi par : SDRHL/DFL/SMST  
Réf. Elise : SP-2021-03384-D

Paris, **05 OCT. 2021**

**NDS N° 41**

## **NOTE DE SERVICE**

La directrice centrale de la sécurité publique

à

**Madame et Messieurs les directeurs zonaux de la sécurité publique**

**Mesdames et messieurs les directeurs départementaux  
de la sécurité publique**

S/c de mesdames et messieurs les préfets  
(y compris DOM)

S/c de madame la préfète de police des Bouches-du-Rhône

S/c de mesdames et messieurs les préfets délégués pour la défense et la sécurité

**Monsieur le directeur de la sécurité publique en Polynésie française**

S/c de monsieur le Haut-commissaire de la République  
en Polynésie française

**Messieurs les directeurs territoriaux de la police nationale**

S/c de messieurs les préfets de la Guyane et de Mayotte

S/c de monsieur le Haut-commissaire de la République  
en Nouvelle-Calédonie

**Objet : Doctrine d'emploi de la tenue non feu**

**Réf : Note DGPN déploiement tenue MO – annexe modalité engagement de commandes – annexe  
présentation tenue MO**

## 1 Définition

L'accès au vestiaire maintien de l'ordre était réservé aux agents des unités d'intervention (CDI, CI, SI, BI) en raison de leur engagement dans des missions de maintien de l'ordre au cours desquelles ils peuvent être exposés à des situations de violences extrêmes.

Le ministre de l'Intérieur a souhaité étendre le déploiement de cette tenue aux effectifs de voie publique pour ses caractéristiques non feu (par note DGPN du 27 août 2021).

A ce jour, les volumes disponibles ne permettent pas de généraliser l'attribution de ce paquetage à l'ensemble des effectifs de voie publique. Aussi, le choix a été fait pour la sécurité publique de le déployer en priorité aux unités spécialisées régulièrement confrontées aux violences urbaines et au maintien de l'ordre, dont les groupes de sécurité de proximité (GSP) et brigades spécialisées de terrain (BST).

Une première dotation doit permettre d'équiper 2 000 agents dans le courant du mois de septembre 2021. Une deuxième phase suivra dans le courant de l'automne 2021. Dès le premier trimestre 2022, à l'issue de la troisième phase de déploiement, tous les policiers affectés dans les GSP et BST seront dotés de la tenue non feu issue du vestiaire MO.

L'extension du déploiement sera assujettie à la disponibilité du produit concerné.

Cette tenue MO est composée de 7 effets d'habillement détaillés comme suit :

- blouson (x 1),
- pantalon (x 2),
- polos manches longues (x 2),
- polos manches courtes (x 2),
- paire de gants de sécurisation (x 1),
- bonnet de police (x 1),
- caleçon (x 1).

*Nota : une version de la tenue MO (blouson et pantalon) pour les agents affectés outre-mer est proposée pour répondre aux conditions climatiques locales.*

## 2 Caractéristiques techniques

Les effets d'habillement du vestiaire MO (blouson, pantalon, polos et caleçon) sont confectionnés à partir de tissus aux propriétés permanentes non feu qui ne se dégradent pas au fil des lavages, dès lors que les conditions d'entretien du vêtement sont régulièrement respectées<sup>1</sup>. Le blouson MO protège également de la pénétration des huiles, essence et eau, avec une protection renforcée contre les projections chimiques. La version métropolitaine dispose d'une membrane imperméable et respirante.

La version outre-mer du blouson MO, bien que dépourvue de doublure thermique amovible et de membrane respirante, possède un traitement déperlant réactivé par repassage.

Par principe et cohérence, le SAILMI précise que la tenue non feu développée pour les missions de maintien de l'ordre doit être portée avec des produits non feu.

Port des équipements de protection :

- Le port de la housse tactique modulaire (HTM) avec la tenue non feu est autorisé  
Les précautions d'usage seront appliquées en cas d'exposition à la flamme. La HTM sera cependant, compte tenu de l'absence de protections non feu et pare-coups, avantageusement remplacée par le polyvalent « gilet de protection pare-coups MO 4 en 1 non feu 2.0 » (prochainement appelé « gilet tactique modèle 2021 »).
- L'association du gilet tactique pare-coups d'ancienne génération avec la HTM est déconseillée pour des raisons d'ergonomie  
Sans être définitivement incompatible, l'association de la housse tactique modulaire et du gilet pare-coups d'ancienne génération suppose de déséquiper la HTM de ses accessoires proéminents (poches et plaques balistiques) pour permettre de fixer correctement le gilet pare-coups. Aussi, dans l'attente d'une dotation en gilets tactiques modèle 2021 et en cas de services d'ordre ou d'anticipation de violences urbaines, il est conseillé de remettre le gilet pare-balles individuel dans sa housse d'origine; configuration plus adaptée au port du gilet pare-coups MO d'ancienne génération.

<sup>1</sup> Les prescriptions d'entretien figurent sur les étiquettes et les fiches VETIPOL de chaque effet.

### 3 Acquisition

L'acquisition du paquetage MO « non-feu » se fera via VETIPOL (cf. note principes de commande) par les agents eux-mêmes, préalablement identifiés comme ayants droit. Cette dotation initiale n'affectera pas le solde du compte à points de l'agent. Le renouvellement des effets sera possible pour chaque agent concerné, au moyen de son compte à points personnel VETIPOL alors rattaché au vestiaire MO et qui, pour l'occasion, sera débité de la valeur des articles commandés.

S'agissant des policiers adjoints, ces personnels disposant d'un compte VETIPOL mais non alimenté en points pourront utiliser les mêmes modalités de commande que les policiers titulaires.

Coûts points :

- Blouson MO - version métropole (intègre une doublure amovible sans manches) = 372 pts,
- Blouson MO - outre-mer (absence de doublure amovible et de membrane respirante) = 149 pts,
- Pantalon MO – version métropole (transformable en cote avec bretelles) = 166 pts,
- Pantalon MO – version outre-mer (sans bretelles) = 107 pts,
- Polo MO manches longues non feu = 45 pts,
- Polo MO manches courtes non feu = 29 pts,
- Caleçon MO non feu = 31 pts,
- Gants de sécurisation MO non feu = 104 pts,
- Bonnet de police – version métropole = 28 pts,
- Bonnet de police – version outre-mer = 25 pts.

### 4 Dotation

**La tenue non feu devient la tenue d'uniforme réglementaire pour les unités, les brigades et les groupes qui en sont dotés.** Dès perception, elle remplace la tenue dite de service général. Le déploiement de cette tenue est réalisé dans une logique de protection accrue des policiers sur la voie publique, entre autres dans la lutte contre les violences urbaines et lors des opérations de maintien de l'ordre.

### 5 Port

Le port de la tenue non feu doit strictement respecter le principe d'un **port continu et harmonisé**.

La tenue non feu doit être portée en permanence par les policiers et les policiers adjoints qui en sont dotés, sauf dans l'hypothèse d'une mission réalisée en tenue civile sur instructions hiérarchiques. Face au caractère imprévisible et très spontané des agressions dont peuvent être victimes les policiers, notamment en cas de violences urbaines, il est indispensable que les effectifs, qui en sont dotés, portent la tenue non feu de manière constante, du début à la fin de la vacation. D'un point de vue opérationnel, il n'est pas possible de limiter le port de la tenue non feu à certaines missions sur la voie publique, ni d'envisager un changement d'uniforme en urgence.

Afin d'assurer une capacité opérationnelle optimale, tous les effectifs composant l'unité dotée portent la tenue non feu sans exception. L'objectif est que tous les policiers d'une même unité disposent du même niveau de protection. Cette règle veille également à garantir une image positive et une présentation soignée des unités de la sécurité publique.

Toute difficulté dans l'application des principes d'emploi de la tenue non feu sera, sans délai, transmise à la section « Equipement » de la sous-direction des ressources humaines et de la logistique, à l'adresse suivante :

**[dcsp-sdrhl-equipement@interieur.gouv.fr](mailto:dcsp-sdrhl-equipement@interieur.gouv.fr)**

 Céline BERTHON

  
Le directeur central adjoint  
de la sécurité publique

Christian HIRSOIL